

# Bulletin d'information 2023

## Présentation et compte-rendu des activités

La Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) est un organe consultatif, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. Elle est composée de représentant-e-s des communautés migrantes et des communes ainsi que de membres de commissions communales suisses-immigrées (CCSI). Selon la loi cantonale vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme du 23 janvier 2007, la CCCI a pour mission d'étudier les moyens d'améliorer l'intégration des étrangers et de lutter contre les discriminations depuis sa création en 1998. A cette fin, elle fait part de ses recommandations au Conseil d'Etat et au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI).

Mot du vice-président	05
Nouvelle législature de la CCCI	07
Assises vaudoises de l'immigration 2023	09
Témoignage	15
Recommandations 2023 au Conseil d'Etat	19
Prix IntégrAction 2023	21
Perspectives 2024	23

**La CCCI en chiffres :**

- 18 membres
- 1 à 2 sous-commissions thématiques
- 3 à 4 séances plénière par année

Après sa nouvelle organisation en octobre 2022, par le Conseil d'Etat, pour la nouvelle législative, la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) a réalisé beaucoup en peu de temps.

Les dix-neuf personnes siégeant à la CCCI jusqu'en 2027, nommées ad personam par le Conseil d'Etat représentant les régions du monde, les communautés et certaines communes sont élues selon leurs expertises professionnelles sur les thèmes liés à la migration, la diversité et la prévention du racisme.

Les Assises cantonales qui ont eu lieu en septembre 2023 à Vevey ont mis en évidence la précarité d'une population spécifique: les migrant-e-s âgé-e-s. Les réflexions menées lors de cette journée ont permis de donner des pistes pour des politiques publiques et des initiatives qui tiennent compte des besoins de ce public. L'organisation de ces Assises par la CCCI, en collaboration du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI), rattaché au Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), témoignaient d'un fort engagement du gouvernement cantonal pour la diversité et les soutiens aux plus faibles de notre société, comme l'exprimait Madame Isabelle Moret, Conseillère d'Etat dans son discours d'ouverture «...notre engagement envers une société égalitaire où chaque individu, quelle que soit son origine, puisse vieillir dignement...»

La CCCI fait des recommandations au Conseil d'Etat (CE) telles que la promotion des compétences inter(trans)culturelles et des formations aux professionnels de la santé, la coordination entre les divers acteurs institutionnels publiques et parapubliques, la communication proactive adaptée et le développement de l'accompagnement individuel des personnes de 50 ans et plus, etc.

Le Prix IntégrAction Vaud 2023, donné chaque année par la CCCI a aussi suivi cet esprit. Le prix a été décerné à l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) pour son rapport et son exposition sur la discrimination touchant les personnes âgées issues de l'immigration. Le jury n'a pas oublié la lutte contre la pauvreté non plus : la cantine solidaire à Bussigny qui distribue des aliments gratuits par des personnes issues de l'immigration et l'Espace solidaire de Renens qui, revalorise les alimentations saines et lutte contre le gaspillage alimentaire, ont reçu les coups de cœur, comme signe fort de reconnaissance.

La CCCI qui a fêté ses 25 ans d'existence en 2023, organisera en 2024, la 20<sup>e</sup> édition des Assises vaudoises de l'immigration.

Durant la durée de la législature, la CCCI travaillera également sur des thématiques relevées lors des Etats Généraux de l'intégration en 2022.

Bonnes réflexions, belles perspectives pour vivre ensemble en harmonie, dans une société multiculturelle et inclusive. C'est le défi permanent pour nous tous!

Ihsan Kurt



Le 06 octobre 2022, le Conseil d'Etat a nommé les dix-huit personnes siégeant à la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) durant la législature 2022 à 2027. Les membres de la CCCI sont nommés ad personam par le Conseil d'Etat. La liste des membres est disponible sur la page internet de la CCCI.



**Les Assises en chiffres :**

- 112 participant-e-s
- 9 intervenant-e-s
- 5 ateliers



## 19<sup>e</sup> assises vaudoises de l'immigration « vieillir en contexte migratoire, quelle égalité des chances ? »

**30 septembre 2023**

*Intervention d'Isabelle Moret, Conseillère d'Etat, département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)*

Monsieur le Président,  
Chers représentants des autorités,  
Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonction,  
Chers invités,

« Le vrai signe du vieillissement n'est pas la diminution de la force, mais l'augmentation de la conscience de la dignité de chaque être humain », écrivait l'auteur Romain Rolland.

C'est sur cette ode à la dignité que je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude envers vous tous qui avez pris le temps de vous réunir aujourd'hui pour discuter d'un sujet d'une importance capitale: la migration et le vieillissement démographique en Suisse, et plus particulièrement dans le canton de Vaud.

Cette réunion revêt une signification particulière, car elle nous rappelle la responsabilité qui incombe à notre pays en matière d'accueil, d'égalité des chances et d'équité envers tous, quels que soient leur origine ou leur parcours de migration.

Lorsque l'on évoque la migration, il est crucial de se rappeler que les premières générations de migrants sont arrivées en Suisse il y a de nombreuses années. Aujourd'hui, bon nombre d'entre eux atteignent l'âge de la retraite et font le choix de rester dans notre magnifique pays.

Le vieillissement démographique est devenu l'une des préoccupations majeures de la Suisse, et la population migrante représente une composante essentielle de cette évolution démographique.

C'est pourquoi nous sommes réunis ici pour examiner les spécificités et les défis auxquels cette population est confrontée.

En tant qu'acteurs-clés dans cette thématique, nous devons souligner le rôle essentiel de nombreuses organisations, telles que Pro Senectute, qui œuvrent sans relâche pour répondre aux besoins des personnes âgées, qu'elles soient suisses de souche ou issues de la migration.

De plus, l'État de Vaud prend également ses responsabilités à bras-le-corps, notamment à travers le programme « Vieillir 2030 ».

Cela témoigne de notre engagement envers une société égalitaire où chaque individu, quelle que soit son origine, puisse vieillir dignement.

Cette discussion s'inscrit également dans le cadre de l'axe 3 du programme de législature 2022–2027, avec la mesure 3.9 visant à accompagner le vieillissement de la population.

Ce programme identifie et propose un certain nombre de mesures visant à améliorer la prise en charge des personnes âgées et améliorer leur qualité de vie. Je vous en partage ici les principales actions :

- Renforcer le maintien à domicile et le recours à des structures intermédiaires de soutien, en soutenant les proches-aidants, en adaptant les logements privés, en augmentant le nombre d'appartements protégés dans tout le canton, et en favorisant de nouvelles formes d'habitats accompagnés pour les personnes âgées. Il est essentiel de renforcer les mesures visant à éviter les hospitalisations et les admissions en EMS.
- Poursuivre et adapter le programme d'investissement et de modernisation des EMS et des Établissements psychosociaux médicalisés (EPSM) (PIMEMS 2022–2027), en donnant la priorité à la modernisation du réseau. Il est également important de développer au sein des EMS des services et des espaces ouverts à la population, favorisant ainsi des projets intergénérationnels et communautaires intégrés dans le tissu social local.
- Renforcer la participation des personnes âgées dans la société et encourager les liens intergénérationnels
- Faciliter l'accès à l'information socio-sanitaire pour les personnes âgées et leurs proches, afin de garantir une utilisation efficace des ressources existantes
- Consolider le dispositif de recrutement des curateurs volontaires et mettre en place des mesures visant à fidéliser ces volontaires, qui jouent un rôle essentiel dans le soutien aux personnes âgées

Vous l'aurez compris, nous devons saisir cette opportunité pour élaborer des politiques et des initiatives qui tiennent compte des besoins spécifiques des migrants âgés. C'est notre devoir envers la diversité de notre société.

L'organisation de ces Assises par le DEIEP, en collaboration avec la CCCI et le BCI, témoigne de notre engagement à cet égard.

Nous nous engageons à suivre de près les recommandations qui émergeront de cette journée et à mettre en œuvre les actions nécessaires pour répondre aux besoins de la population migrante âgée.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers les acteurs de terrain qui ont consacré des décennies à servir cette noble cause.

Leur expertise, leur connaissance du public migrant et leurs centaines d'heures de bénévolat ont fait du canton de Vaud l'un des plus actifs en matière d'offres de prestations pour la population migrante.

Leur dévouement mérite toute notre admiration et notre soutien.

En conclusion, mesdames et messieurs, je vous invite à participer activement à cette journée d'ateliers dédiés à la réflexion et au partage d'idées.

Ensemble, nous pouvons contribuer à façonner un avenir où chaque individu, quels que soient son origine et son âge, puisse vieillir dans la dignité et la qualité de vie qu'il mérite.

Merci pour votre écoute et pour votre engagement.



©CES

## Conférence

### Introduction à la thématique

Prof. Claudio Bolzman,  
*Haute école de travail social de Genève,  
Président du Forum Suisse Age & Migration*

- **Consulter la présentation**
- **Pour en savoir plus :** 🌐 Age & Migration

### Présentation du projet « Vieillir 2030 »

Caroline Knupfer,  
*adjoite à la politique sociale et à la formation,  
Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)*

- **Consulter la présentation**
- **Pour en savoir plus :** 🌐 Vieillir 2030

### Présentation « Bonne pratique communale » – Déléguée aux seniors

Muriel Chenau-Mesnier,  
*déléguée aux seniors à la Ville de Lausanne*

- **Consulter la présentation**
- **Pour en savoir plus :** 🌐 Seniors à Lausanne

## Ateliers

### 1 / Quelle préparation au vieillissement ?

Elma Hadžikadunić,

*Responsable programmes Age & Migration, InfoSuisse 50+,  
Entraide protestante suisse (EPER)*

### 2 / Enjeux pour la 2<sup>e</sup> génération

Prof. Claudio Bolzmann,

*Haute Ecole de Travail Social de Genève,  
Président du Forum Suisse Age et Migration*

### 3 / Prestations sociales et pays d'origine/statuts

Grazia Tredanari,

*Experte en assurances sociales*

### 4 / Faciliter l'accès aux prestations institutionnelles

Karine Tassin,

*Responsable Information et bénévolat, Pro Senectute*

### 5 / Identités de genre et vieillissement

Emmanuelle Anex,

*Association Vogay*

#### → Pour en savoir plus

- 🌐 InfoSuisse 50+ EPER, rapport d'activités 2022
- 🌐 Infos Seniors, Pro Senectute Vaud

#### → Pour aller plus loin

- 🌐 Promotion de la santé pour et avec les personnes âgées
- 🌐 Grande disparité dans les revenus des retraités issus de l'immigration
- 🌐 Inégalité de santé chez les personnes âgées



L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) informe sur l'application des lois sur l'asile et les étranger·ères, à partir de cas individuels posant problème sous l'angle du respect des droits humains. Certaines thématiques font l'objet d'un travail approfondi de recherche de cas, d'analyse, de documentation et de diffusion de l'information, notamment la thématique « Vieillir en Suisse en tant qu'étranger·ère ».

*Le témoignage ci-dessous est un extrait du rapport de l'ODAE édité en janvier 2024. Javier\* et Lilian\*, expulsé·es suite à un accident de travail sur un chantier*

### **Résumé**

Victime d'un accident de travail, Javier\* est reconnu invalide par l'AI. Les autorités ordonnent cependant son renvoi de Suisse ainsi que celui de son épouse. Elles ne lui reconnaissent pas le droit de demeurer en Suisse, considérant qu'il n'avait pas la qualité de travailleur au moment de son accident puisqu'il ne totalisait pas une année de travail en Suisse. La lenteur de la procédure et la décision d'expulsion impacte la santé mentale de Javier\* qui souffre déjà d'autres problème de santé. Son épouse Lilian\* cumule des emplois de nettoyages peu rémunérés et instables mais les autorités leur refusent un permis de séjour sur cette base, arguant qu'il s'agit d'« activités marginales et accessoires ».

Javier\* et Lilian\* arrivent en Suisse début 2013. Lui décroche un emploi à durée indéterminée dans le domaine de la construction et elle dans l'économie domestique. Ils reçoivent leur permis de séjour en juillet 2013. Sept mois plus tard, Javier\* est victime d'un grave accident de travail. Il est hospitalisé deux mois à l'hôpital de la SUVA mais ne retrouvera pas la mobilité de son bras et sa main droite. Dix ans plus tard, les douleurs persistent, tout comme les suivis médicaux et traitements de rééducation. Javier\* bénéficie d'une rente AI à 100%, mais au montant insuffisant pour vivre.

À cause de son accident, Javier\* ne pourra plus jamais travailler, pourtant les autorités ne lui accordent pas le renouvellement de son permis de séjour. Le « droit de demeurer » protège en règle générale les travailleur·euses européen·nes lors d'un accident de travail reconnu par l'AI et leur droit de séjour est maintenu. Mais il est reproché à Javier\* de ne pas avoir travaillé en Suisse suffisamment longtemps avant son accident. Quand bien même il a été victime d'un accident professionnel, les autorités considèrent que Javier\* n'avait pas acquis la « qualité de travailleur » – notion juridique – puisque le drame est survenu moins d'une année après l'obtention de son permis de séjour. Pourtant dans ce cas de figure, la durée d'une année n'est pas

spécifiée dans l'ALCP ni dans la jurisprudence.

Depuis juillet 2018, date de l'échéance des permis de séjour du couple, les autorités leur ont demandé à de multiples reprises des documents relatifs à leur situation. Le 28 novembre 2022, Lilian\* et Javier\* reçoivent une décision de refus de renouvellement du permis de séjour et de renvoi de Suisse. Ils font opposition auprès des autorités cantonales. Le 13 novembre 2023, une décision est finalement rendue par le service cantonal, refusant toujours de renouveler leurs autorisations de séjour. Lilian\* et Javier\* déposent alors un recours auprès du tribunal cantonal.

Lilian\* cumule les emplois dans le domaine du nettoyage, avec de faibles revenus, des horaires maigres et instables, en alternance de périodes de chômage durant le Covid 19. Les autorités cantonales qualifient alors ses activités de « marginales et accessoires » et refusent également l'octroi de permis de séjour sur cette base.

Depuis cinq ans et demi, Lilian\* et Javier\* ne bénéficient que d'une attestation qui stipule que leur permis est en cours de renouvellement. Javier\* nous explique que pendant ce temps, il ne peut pas percevoir de prestations complémentaires à sa rente AI. Lilian, elle, rencontre des difficultés avec les entreprises qui l'emploient à cause des attestations, allant jusqu'à être un motif de non renouvellement de son contrat. La situation a un impact psychique lourd sur le couple. Incertitude du futur, absence de reconnaissance des torts causés par l'accident, fatigue et lassitude, c'est ce que décrivent Javier et Lilian\* après onze ans de vie en Suisse. Dans quelques mois, Javier\* atteindra l'âge de la retraite, qu'il peine à appréhender sereinement au vu de la situation.

Les questions soulevées par ce cas, la chronologie des faits, le témoignage détaillé ainsi que les sources sont disponibles dans le rapport thématique de l'ODAE.



## → Pour en savoir plus

🌐 ODAE, fiche de cas Lilian\* et Javier\*

## → Pour aller plus loin

🌐 Rapport ODAE « Vieillir en Suisse en tant qu'étranger-ère, portraits et enjeux »  
et exposition photographique



À la suite des Assises 2023, la Chambre cantonale pour les immigrés formule les recommandations suivantes :

- Considérer la diversité des personnes âgées (y compris immigrées) comme la norme et non pas comme une exception à laquelle il faut s'adapter.
- Favoriser la coordination entre les divers acteur·ice·s institutionnel·le·s publiques et parapubliques, ainsi que les syndicats et les patronats.
- Tenir compte des précarités multiples et favoriser les projets transversaux inter-sectionnels et intersectoriels.
- Promouvoir les compétences inter(trans)culturelles et proposer des formations aux professionnels de la santé dans ce domaine.
- Mener une communication proactive et systématiser les informations sur les retraites.
- Promouvoir les ateliers de préparation/information à la retraite.
- Travailler avec le monde associatif et s'appuyer sur lui pour la diffusion de l'information en lien avec les retraites.
- Faciliter l'accès à l'information en utilisant le français facile à lire et à comprendre (FALC) et traduite les informations.
- Développer l'accompagnement individuel des personnes de 50 ans et plus.



Le Prix IntégrAction Vaud 2023, présidé par la députée vaudoise, Séverine Evequoz, a été décerné à l'observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) pour la préparation d'un rapport et d'une future exposition sur les mécanismes de discrimination touchant les personnes âgées issues de l'immigration.

Deux coups de cœur du jury ont également été attribués: à la cantine solidaire qui organise à Bussigny une distribution gratuite d'aliments par des personnes issues de l'immigration et à l'Espace solidaire de Renens qui, à l'occasion de repas proposés en échange d'une contribution libre, promeut lien et mixité sociale, alimentation saine et lutte contre le gaspillage alimentaire.



©CES



La Chambre cantonale consultative des immigrés a fêté ses 25 ans d'existence en 2023. En 2024, elle organisera la 20<sup>e</sup> édition des Assises vaudoises de l'immigration, cela sera l'occasion pour les membres de proposer une année particulière ponctuée par les Assises mais également par des travaux qui seront en lien avec les Etats Généraux organisé en 2022 avec le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI).



Chambre cantonale consultative pour les immigrés (CCI)  
C/O Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)  
Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne  
T 021 316 49 59 / [sarah.laroche-neji@vd.ch](mailto:sarah.laroche-neji@vd.ch) / [www.vd.ch](http://www.vd.ch)

4<sup>e</sup> édition, février 2024





